

224C0263
FR0000039620-FS0127

14 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2024, la société Janus Henderson Investors UK Limited¹ (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 219 306 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,50% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

¹ Contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Henderson Global Investors Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 24 418 312 actions représentant 27 073 359 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.